



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 21 janvier 2025 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : Nathalie Thauvette
Marcelina Jugureau

MM. les conseillers : Claude-Marc Raymond
Réal Langlais
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents : M. Jean-François Messier, directeur général
M^e Luc Drouin, greffier

Est absent :

M. le conseiller : Éric Lecourtois

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Ouverture de la séance et constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Suivi de la période de questions et des dossiers du conseil
5. 1^{re} période de questions - Personnes dans la salle
6. 1^{re} période de questions - Internautas
7. Adoption des procès-verbaux
 - 7.1 Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 10 décembre 2024 et de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024
8. Affaires du conseil
9. Règlements
 - 9.1 Avis de motion, présentation et adoption - Projet de Règlement n° 663-2 modifiant le règlement n° 663 du régime complémentaire de retraite des employés de la ville de Delson
 - 9.2 Avis de motion, présentation et adoption - Projet de règlement n° 738-1 modifiant le règlement n° 738 relatif au droit de préemption



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 9.3 Avis de motion, présentation et adoption - Projet de règlement n° 741-1 modifiant le règlement n° 741 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson pour l'exercice financier 2025
 - 9.4 Avis de motion, présentation et adoption - Projet de règlement n° 744 relatif aux subventions écologiques
 - 9.5 Avis de motion, présentation et adoption - Premier projet de règlement n° 901-41 modifiant le règlement de zonage n° 901
 - 9.6 Avis de motion, présentation et adoption - Projet de règlement n° 2005-1 modifiant le règlement n° 2005 concernant la prévention des incendies
 - 9.7 Avis de motion - Règlement n° 734 concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux
10. Communications
- 10.1 Attribution de contrats pour le service de photographes professionnels, année 2025
 - 10.2 Réalisation et distribution des bulletins municipaux, année 2025
 - 10.3 Autorisation de dépenser
11. Direction générale
- 11.1 Autorisation de renouveler les cotisations et adhésions annuelles, année 2025
 - 11.2 Autorisation de paiement de cotisations professionnelles, année 2025
 - 11.3 Autorisation de dépenser
12. Développement économique
13. Environnement
- 13.1 Attribution de contrat pour la fourniture et la livraison de fleurs annuelles et composition des jardinières, année 2025
14. Greffe et affaires juridiques
- 14.1 Position de la Ville de Delson - Avis d'intention de vendre le lot 3 129 358 au cadastre du Québec
 - 14.2 Approbation des budgets révisés 2024 de l'Office municipal d'habitation de Roussillon
 - 14.3 Attribution de contrat de soutien technologique pour l'élection générale de 2025
 - 14.4 Autorisation de dépenser
 - 14.5 Autorisation de signatures - Achat de 7 lots excédentaires du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

15. Informatique

15.1 Autorisation de dépenser

16. Loisirs

16.1 Demande de soutien financier - Association de hockey féminin du Richelieu

16.2 Demande de soutien financier - Ringuette Roussillon-Brossard

16.3 Demande de soutien financier - CPA Roussillon

16.4 Demande de soutien financier - Société d'horticulture et d'écologie Delson

16.5 Autorisation de signature pour le dépôt de demandes de subventions

16.6 Autorisation de dépenser

16.7 Autorisation de lancement d'appels d'offres pour divers projets pour l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus

16.8 Autorisation à signer les ententes contractuelles avec les artistes prévus pour les spectacles payants 2025

16.9 Autorisation de la signature d'un bail pour la cantine de l'aréna de février à avril 2025

16.10 Attribution de contrat pour l'entretien des terrains sportifs, année 2025 avec une option de renouvellement pour 2026

17. Parc, espaces verts et aménagement public

18. Ressources humaines

18.1 Entériner la nomination probatoire d'un régisseur au Service des loisirs

18.2 Entériner l'embauche probatoire d'un contremaître au Service technique et travaux publics

18.3 Autorisation de signature de la lettre d'entente 2024-02 entre la Ville de Delson et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4821

18.4 Autorisation de dépenser

19. Sécurité publique

20. Travaux publics

20.1 Autorisation de lancement d'appels d'offres

20.2 Autorisation de paiement de décomptes progressifs à la firme Excavation Civilpro inc. dans le cadre du prolongement des infrastructures du boulevard Georges-Gagné Nord

20.3 Attribution de contrat pour l'installation de fontaines à boire dans les parcs, année 2024

20.4 Attribution de contrat pour la gestion et l'acquisition de compteurs d'eau avec émission de signal par réseau cellulaire, années 2024-2026



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 20.5 Programme d'aide à la voirie locale – Travaux de pavage de correction de raccordement de branchements inversés sur la rue Victorienne
- 20.6 Autorisation de dépenser
- 21. Trésorerie
 - 21.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
 - 21.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
- 22. Aménagement du territoire
 - 22.1 Dérogations mineures relatives à l'implantation d'un immeuble résidentiel - 5, rue Lefebvre
 - 22.2 Dérogations mineures relatives à l'implantation d'un immeuble résidentiel - 7, rue Lefebvre
 - 22.3 Demande d'approbation relative à un affichage industriel – 32, rue Beauvais
 - 22.4 Demande d'approbation relative à une rénovation commerciale – 26, boulevard Georges-Gagné Sud
 - 22.5 Demande d'approbation relative à un affichage commercial – 91, rue Beauvais
 - 22.6 Contribution pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels – Lots 3 131 005 et 3 131 006 au cadastre du Québec
 - 22.7 Contribution pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels – Lots 3 130 055 et 3 130 057 au cadastre du Québec
 - 22.8 Autorisation de dépenser
- 23. Affaires nouvelles
- 24. Période d'intervention des membres du conseil
- 25. 2^e période de questions - Personnes dans la salle
- 26. 2^e période de questions - Internaute
- 27. Date de la prochaine séance ordinaire
- 28. Levée de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Christian Ouellette constate la présence des conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente séance ordinaire du conseil municipal.

Monsieur le maire Christian Ouellette constate le quorum et ouvre la séance à 20 h.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2025-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Aucune question.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

CONSIDÉRANT la mise en ligne, via le site Internet de la Ville, de l'ordre du jour de la présente séance, des citoyens s'expriment sur les dossiers suivants:

- Affichage éventuel pour une traverse de chevreuils;
- Seuils de ralentissement sur la rue Principale Sud;
- Passage des camions sur la rue Principale Sud.

2025-01-002

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 10 décembre 2024 et de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 a été remise à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 10 décembre 2024 ainsi que de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-003

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT N° 663-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 663 DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE DELSON

AVIS DE MOTION est donné par M. Claude-Marc Raymond, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 663-2 modifiant le règlement n° 663 du régime complémentaire de retraite des employés de la ville de Delson*. Ce règlement vise à modifier les articles concernant les nouveaux employés-cadres, la cotisation des employés après l'âge de 65 ans et le rachat possible pendant la période probatoire, sujet au maintien du lien d'emploi à l'expiration de celle-ci.

Suite à la présentation dudit projet de règlement, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond, conseiller, et résolu de procéder à son adoption conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2025-01-004

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT N° 738-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 738 RELATIF AU DROIT DE PRÉEMPTION

AVIS DE MOTION est donné par M. Réal Langlais, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 738-1* modifiant le règlement n° 738 relatif au droit de préemption. Ce règlement vise à remplacer l'article 5 du règlement n° 738.

Suite à la présentation dudit projet de règlement, il est proposé par M. Réal Langlais, conseiller, et résolu de procéder à son adoption conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-005

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT N° 741-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 741 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES RENDUS PAR LA VILLE DE DELSON POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

AVIS DE MOTION est donné par M^{me} Nathalie Thauvette, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 741-1* modifiant le règlement n° 741 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson pour l'exercice financier 2025. Ce règlement vise à remplacer les annexes III et IV du règlement n° 741.

Suite à la présentation dudit projet de règlement, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette, conseillère, et résolu de procéder à son adoption conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-006

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT N° 744 RELATIF AUX SUBVENTIONS ÉCOLOGIQUES

AVIS DE MOTION est donné par M. Jean-Michel Pepin, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 744* relatif aux subventions écologiques. Ce règlement prévoit les mesures incitatives d'encouragement et détaille les subventions pouvant être accordées afin de favoriser l'acquisition, l'aménagement d'équipements et d'articles écoresponsables.

Suite à la présentation dudit projet de règlement, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, conseiller, et résolu de procéder à son adoption conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-007

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 901-41 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

AVIS DE MOTION est donné par M^{me} Marcelina Jugureau, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 901-41 modifiant le règlement de zonage n° 901*. Ce règlement vise à modifier la grille des usages et normes de la zone C-402 pour y ajouter de nouveaux usages.

Suite à la présentation dudit projet de règlement, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau, conseillère, et résolu de procéder à son adoption conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2025-01-008

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT N° 2005-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2005 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

AVIS DE MOTION est donné par M. Claude-Marc Raymond, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 2005-1 modifiant le règlement n° 2005 concernant la prévention des incendies*. Ce règlement vise à inclure des aires de dégagements imposées le long des immeubles visant le respect d'une bande de protection en cas d'incendies.

Suite à la présentation dudit projet de règlement, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond, conseiller, et résolu de procéder à son adoption conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-009

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 734 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER TOUT OU PARTIE DE DÉPENSES LIÉES À L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION est donné par M. Réal Langlais, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 734 concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-010

ATTRIBUTION DE CONTRATS POUR LE SERVICE DE PHOTOGRAPHES PROFESSIONNELS, ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT que l'embauche de photographes permet d'obtenir des photographies professionnelles de résidents dans leur milieu et de minimiser l'utilisation de photos provenant de banques de photos;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2025, la Ville désire embaucher des photographes pour les activités ou les événements dans l'optique d'alimenter sa réserve de photos pour être en mesure d'illustrer ses publications et d'alimenter ses médias sociaux avec des photos de ses résidents.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de photographes professionnels pour une somme maximale de 7 500 \$, taxes incluses, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-01-07 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-011

RÉALISATION ET DISTRIBUTION DES BULLETINS MUNICIPAUX, ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT que la Ville publiera en 2025 quatre bulletins municipaux L'Express, trois Cahiers Loisirs ainsi qu'un bilan des réalisations de 2024;

CONSIDÉRANT que le Service des communications, après avoir réalisé un processus de demandes de prix, désire faire autoriser les dépenses liées au graphisme, à la révision linguistique, à l'impression et à la distribution postale des bulletins municipaux qui seront publiés en 2025.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service des communications à octroyer les contrats requis et engager les dépenses soumises pour le graphisme, l'impression, la révision et la distribution des bulletins municipaux pour l'année 2025 pour une somme maximale de 44 400 \$, taxes incluses, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-01-08 atteste que les fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-012

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES COMMUNICATIONS - JANVIER 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des communications;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste COM-25-01-1 d'une somme de 15 570 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	15 570 \$
Total général	15 570 \$

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-01-09 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-013

AUTORISATION DE RENOUVELER LES COTISATIONS ET ADHÉSIONS ANNUELLES, ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit renouveler les cotisations et les adhésions annuelles de la Ville de Delson pour l'année 2025 auprès de certains organismes nécessaires au maintien des activités du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les cotisations et les adhésions devant être renouvelées pour l'année 2025 se détaillent comme suit:

Description	Coûts (taxes incluses)
Cotisation Union des municipalités du Québec	5 735 \$
Adhésion Fédération québécoise des municipalités	9 949 \$
Cotisation Chambre de commerce et d'industrie du Grand Roussillon	480 \$
Adhésion Rues principales	1 018 \$
Abonnement Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud	748 \$
TOTAL	17 930 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement des cotisations et des adhésions annuelles de la Ville de Delson pour l'année 2025 auprès de l'Union des municipalités du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités, de la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Roussillon, du Réseau Rues principales et de la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud pour une somme de 17 930 \$, taxes incluses, et de permettre le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-01-20 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-014

AUTORISATION DE PAIEMENT DE COTISATIONS PROFESSIONNELLES, ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT que la Ville ainsi que divers employés municipaux sont membres d'ordres professionnels et d'associations de même nature qui requièrent le paiement de cotisations annuelles afin de leur permettre de conserver les droits et privilèges respectifs qui y sont associés;

CONSIDÉRANT que les contrats de travail de ces employés prévoient l'assumption par la Ville de telles cotisations, lesquelles sont énumérées au tableau descriptif joint au rapport de recommandation n° 5753.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise que la Ville acquitte, à son bénéfice de même qu'au bénéfice des divers employés municipaux membres d'associations ou d'ordres professionnels, le coût des inscriptions et cotisations annuelles facturées et exigibles pour l'année 2025 et d'en permettre le paiement.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-01-013 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-015

AUTORISATION DE DÉPENSER DE LA DIRECTION GÉNÉRALE - JANVIER 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités de la Direction générale;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste DG-25-01-1 d'une somme de 4 840 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	4 840 \$
Total général	4 840 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-01-10 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-016

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE FLEURS ANNUELLES ET COMPOSITION DES JARDINIÈRES, ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2024, le conseil municipal a autorisé le Service de l'environnement à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de végétaux et de jardinières pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à tel appel d'offres sur invitation et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit :

Nom du soumissionnaire	Montant total (taxes incluses)
Les Serres Riel inc.	20 058,17 \$
Faucher Plantes & Pavés	N'a pas soumissionné
Les Serres Michel VandeWalle inc.	N'a pas soumissionné
Les Serres M.R. inc.	N'a pas soumissionné
Noël Wilson inc.	N'a pas soumissionné
Pépinière Cramer inc.	N'a pas soumissionné
Willy Haeck et Fils inc.	N'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT que seul un soumissionnaire a déposé une offre conforme d'une somme de 20 058,17 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à la firme Les serres Riel inc. pour la fourniture et la livraison de fleurs annuelles ainsi que la composition des jardinières, année 2025, d'une somme de 20 058,17 \$, taxes incluses, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-01-20 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-017

POSITION DE LA VILLE DE DELSON - AVIS D'INTENTION DE VENDRE LE LOT 3 129 358 AU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 17 septembre 2024, le conseil municipal a autorisé la notification et l'inscription d'un avis d'assujettissement au droit de préemption à des fins de réserve foncière pour le lot 3 129 358 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot concerné a notifié à la Ville un avis d'intention de vendre ledit lot;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ne jugent pas opportun ni dans l'intérêt de la Ville d'envisager d'acquérir le lot aux conditions dénoncées.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal notifie au propriétaire du lot portant le numéro 3 129 358 au cadastre du Québec qu'elle n'entend pas exercer le droit de préemption dont la Ville bénéficie, eu égard expressément aux conditions énumérées à l'avis d'intention de vendre notifié à la Ville de Delson, réservant par ailleurs tous ses autres droits advenant que telles conditions soient ultérieurement modifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-018

APPROBATION DES BUDGETS RÉVISÉS 2024 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que lors des séances tenues respectivement les 14 mai 2024, 12 novembre 2024 et 17 décembre 2024, le conseil municipal a approuvé les budgets original et révisés de l'Office municipal d'habitation de Roussillon qui ont à nouveau été modifiés;

CONSIDÉRANT que cet organisme a remis à la Ville, pour approbation, une nouvelle copie de ses budgets révisés datés du 27 novembre 2024 et du 3 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que les budgets révisés du 27 novembre 2024 et du 3 décembre 2024 ont été approuvés le 18 décembre 2024 par l'Office municipal d'habitation de Roussillon.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les budgets révisés 2024 de l'Office municipal d'habitation de Roussillon du 27 novembre 2024 et du 3 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-019

ATTRIBUTION DE CONTRAT DE SOUTIEN TECHNOLOGIQUE POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DE 2025

CONSIDÉRANT que la Ville a sollicité et reçu une offre pour des services de soutien technologique en vue des prochaines élections générales municipales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Innovision+ pour la fourniture de services de soutien technologique en vue de l'élection générale de 2025 d'une somme maximale de 22 500 \$, taxes incluses, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds Élections municipales, poste budgétaire n° 02-141-00-419.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-01-01 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-020

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE - JANVIER 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des affaires juridiques et du greffe;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste GREF-25-01-1 d'une somme de 26 000 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	26 000 \$
Total général	26 000 \$

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-01-11 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-021

AUTORISATION DE SIGNATURES - ACHAT DE 7 LOTS EXCÉDENTAIRES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) est propriétaire de lots excédentaires qui étaient à l'origine principalement destinés à la construction de l'autoroute 30;

CONSIDÉRANT que la Ville avait exprimé son intention de s'en porter acquéreur;

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue entre les parties quant aux conditions économiques entourant l'acquisition par la Ville de Delson de tels lots;

CONSIDÉRANT toutefois que le prix d'acquisition des sept immeubles concernés devra faire l'objet d'un règlement d'emprunt destiné à financier la dépense, lequel règlement est en outre sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) préalablement à son entrée en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'acquisition à être publié au registre foncier du Québec quant aux lots portant les numéros 6 466 515, 6 466 516, 6 466 517, 3 131 872, 4 271 409, 4 299 982 et 3 631 160 pour un prix d'acquisition de 13 225 618 \$, le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt destiné à financer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-022

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE INFORMATIQUE - JANVIER 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service informatique;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste TI-25-01-1 d'une somme de 8 184 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	8 184 \$
Total général	8 184 \$

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-01-14 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-023

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - ASSOCIATION DE HOCKEY FÉMININ DU RICHELIEU

CONSIDÉRANT que l'Association de hockey féminin du Richelieu a déposé une demande d'aide financière pour le tournoi de hockey féminin, le Festi-Félines du Richelieu, qui aura lieu du 14 au 16 février 2025;

CONSIDÉRANT que le tournoi répond à plusieurs critères du Programme d'aide financière pour le soutien aux initiatives communautaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 250 \$ à l'Association de Hockey Féminin du Richelieu pour le tournoi de hockey féminin qui aura lieu du 14 au 16 février 2025.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-01-05 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-024

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - RINGUETTE ROUSSILLON-BROSSARD

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande de soutien de l'Association de Ringuette Roussillon pour le tournoi de ringuette Roussillon-Brossard qui aura lieu du 27 janvier 2025 au 2 février 2025;

CONSIDÉRANT que cette association est un organisme reconnu de la Ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise une aide financière de 250 \$ à l'Association de Ringuette Roussillon pour soutenir le tournoi de ringuette Roussillon-Brossard qui aura lieu du 27 janvier 2025 au 2 février 2025.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-01-04 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-025

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - CPA ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que le Club de patinage artistique de Roussillon a déposé une demande d'aide financière pour le spectacle de fin d'année qui aura lieu le 12 et 13 avril 2025;

CONSIDÉRANT que le tournoi répond à plusieurs critères du Programme d'aide financière pour le soutien aux initiatives communautaires.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 250 \$ au Club de patinage artistique de Roussillon pour le spectacle de fin d'année qui aura lieu le 12 et 13 avril 2025.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-01-02 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-026

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DELSON

CONSIDÉRANT que la Société d'horticulture et d'écologie de Delson a présenté une demande de soutien financier à la Ville pour l'organisation de huit conférences devant être tenues au cours de l'année 2025;

CONSIDÉRANT que cet organisme local reconnu a pour mission de regrouper les personnes intéressées au domaine de l'horticulture et de l'écologie, de diffuser des informations sur la culture des végétaux et sur la protection de l'environnement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière à la Société d'horticulture et d'écologie de Delson d'une somme de 2 900 \$ pour l'organisation de huit conférences à être tenues au cours de l'année 2025.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2024-01-03 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-027

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR DÉPÔTS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

CONSIDÉRANT que plusieurs instances, tant au niveau de la Municipalité régionale de comté, du provincial que du fédéral proposent des programmes d'aide financière sous forme de subvention;

CONSIDÉRANT qu'il serait profitable pour la Ville de Delson et ses citoyens de profiter au maximum des opportunités de subventions offertes par les différents intervenants gouvernementaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général, la directrice du Service des loisirs et les coordonnateurs à signer, pour et au nom de la Ville, toute demande de subvention en lien avec le service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-028

AUTORISATION À DÉPENSER DU SERVICE DES LOISIRS - PREMIER TRIMESTRE 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste LOI-25-01-1 d'une somme de 431 080 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par les sources de financement suivantes :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Surplus libre	25 000 \$
Fonds de roulement (5 ans)	76 000 \$
Budget de fonctionnement	298 580 \$
Fonds affecté projets spéciaux	6 500 \$
Fonds entretien des bâtiments municipaux	25 000 \$
Total général	431 080 \$

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-01-26 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-029

AUTORISATION DE LANCEMENT D'APPELS D'OFFRES POUR DIVERS PROJETS POUR L'ÉGLISE SAINTE-THÉRÈSE-DE-L'ENFANT-JÉSUS

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs désire procéder au lancement d'appels d'offres en lien avec certaines de ses opérations;

CONSIDÉRANT que les projets identifiés aux présentes s'inscrivent dans le cadre des festivités du 100^e anniversaire de fondation de l'Église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus;

CONSIDÉRANT que les appels d'offres devant être réalisés concernent les projets suivants :

Titre	Type
Mise en valeur de l'architecture de l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus	Invitation
Agrandissement du cœur de l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus	Invitation
Réfection du parvis de l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus	Invitation
Mise à niveau d'une sortie de secours au sous-sol de l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus	Invitation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service des loisirs à procéder au lancement des appels d'offres sur invitation pour les projets mentionnés précédemment, sujet à la présentation de plans préalables pour la réfection du parvis de l'église.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-030

AUTORISATION À SIGNER LES ENTENTES CONTRACTUELLES AVEC LES ARTISTES PRÉVUS POUR LES SPECTACLES PAYANTS 2025

CONSIDÉRANT que pour l'année 2025, la Ville souhaite enrichir sa programmation culturelle en ajoutant des spectacles payants;

CONSIDÉRANT que les artistes pour la saison 2025 doivent être confirmés.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la directrice des loisirs ou la coordonnatrice culture et bibliothèque, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à signer, pour et au non de la Ville, les ententes contractuelles avec les artistes pour les spectacles payants 2025 et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-01-17 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-031

AUTORISATION DE LA SIGNATURE D'UN BAIL POUR LA CANTINE DE L'ARÉNA DE FÉVRIER À AVRIL 2025

CONSIDÉRANT que le service de cantine du centre sportif est fermé depuis la fin du tournoi de l'Association de hockey mineur de Delson tenue en 2024;

CONSIDÉRANT que le service de cantine est un service aux citoyens et aux utilisateurs du centre sportif qui est apprécié et en demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service des loisirs à signer un bail avec M^{me} Mélanie Thibault, opérant sous la dénomination de Pâtisserie CaraMel, afin d'offrir le service de cantine les fins de semaine pour la période des mois de février à avril 2025 ainsi que lors du tournoi de l'Association de hockey mineur de Delson qui se tiendra en 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-032

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS, ANNÉE 2025 AVEC UNE OPTION DE RENOUVELLEMENT POUR 2026

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs a procédé à une demande de prix pour l'entretien des terrains sportifs pour l'année 2025 avec option de renouvellement pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT que suite à l'ouverture des soumissions, le résultat se détaille comme suit :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Paysagiste Rive-Sud	N'a pas soumissionné
Pelouse Santé inc.	35 031,64 \$
Multi-Surfaces Giguère	40 032,78 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est la firme Pelouse Santé inc. avec une offre d'une somme de 35 031,64 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à la firme Pelouse Santé inc. pour l'entretien des terrains sportifs 2025 avec option de renouvellement pour 2026 d'une somme de 35 031,64 \$, taxes incluses, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-01-16 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2025-01-033

ENTÉRINER LA NOMINATION PROBATOIRE D'UN RÉGISSEUR AU SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT que le poste de régisseur au Service des loisirs est vacant depuis le départ du titulaire;

CONSIDÉRANT qu'un processus d'appel de candidatures a été réalisé et complété.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la nomination probatoire de M. Michael Merims à titre de régisseur au Service des loisirs rétroactivement au 13 janvier 2025, le tout conformément aux conditions prévues à son contrat de travail et au *Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicable au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson*.

QUE le maire et le directeur général, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de M. Michael Merims.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-01-22 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense et que les membres du conseil municipal souhaitent féliciter M. Merims pour sa nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-034

ENTÉRINER L'EMBAUCHE PROBATOIRE D'UN CONTREMAÎTRE AU SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que le poste de contremaître au Service technique et travaux publics est vacant depuis le départ du titulaire;

CONSIDÉRANT qu'un processus d'appel de candidatures a été réalisé et complété.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche probatoire de M. Edinson Pelatay à titre de contremaître au Service technique et travaux publics rétroactivement au 13 janvier 2025, le tout conformément aux conditions prévues à son contrat de travail et au *Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicable au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson*.

QUE le maire et le directeur général, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de M. Edinson Pelatay.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-01-23 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense et que les membres du conseil municipal désirent féliciter M. Pelatay pour sa nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-035

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE 2024-02 ENTRE LA VILLE DE DELSON ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 4821

CONSIDÉRANT qu'au terme d'échanges avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4821, les parties souhaitent créer un 4^e poste de manœuvre au Service des loisirs sur un quart stable de jour;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'avoir une lettre d'entente pour la création de ce poste puisque ce type d'horaire n'est pas prévu dans la convention collective.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et le directeur des ressources humaines, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente n° 2024-02 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4821, relative à la création, à l'affichage et à la dotation du 4^e poste de manœuvre au Service des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-036

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - JANVIER 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste RH-25-01-1 d'une somme de 5 528 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	5 528 \$
Total général	5 528 \$

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-01-12 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-037

AUTORISATION DE LANCEMENT D'APPELS D'OFFRES

CONSIDÉRANT que le Service technique et travaux publics désire procéder au lancement d'appels d'offres en lien avec certaines de ses opérations;

CONSIDÉRANT que les appels d'offres devant être réalisés concernent les projets suivants :

Titre de l'appel d'offres	Type
Nouvelle toiture au-dessus de la patinoire du parc Arthur-Trudeau	Public
Travaux de réfection de la toiture du centre sportif	Public
Nouvel accès extérieur au sous-sol de l'église	Public

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service technique et travaux publics à procéder au lancement des appels d'offres publics pour les projets mentionnés précédemment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2025-01-038

AUTORISATION DE PAIEMENT DE DÉCOMPTES PROGRESSIFS À EXCAVATION CIVILPRO INC. DANS LE CADRE DU PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES DU BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ NORD

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 27 août 2024, le conseil municipal a attribué un contrat à Excavation Civilpro inc. pour le prolongement du boulevard Georges-Gagné Nord vers le futur complexe sportif Delson/Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT la réception de la facture n° 5962 d'une somme de 628 749,30 \$, taxes et retenues incluses, pour les travaux réalisés au 3 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été vérifié par le Service technique et travaux publics et qu'il est conforme à l'avancement des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement à Excavation Civilpro inc. de la facture n° 5962 d'une somme de 628 749,30 \$, taxes et retenues incluses, dans le cadre du prolongement des infrastructures du boulevard Georges-Gagné Nord.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-300-68-711, règlement d'emprunt n° 677.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2024-12-25 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-039

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR L'INSTALLATION DE FONTAINES À BOIRE DANS LES PARCS, ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT que le Service technique et travaux publics a procédé à un appel d'offres par invitation pour l'installation de fontaines à boire dans les parcs;

CONSIDÉRANT que suite à l'ouverture des soumissions, le résultat se détaille comme suit :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Les Entreprises Roseneigne inc.	118 726,06 \$
Générasol inc.	N'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT que le montant de l'offre de service reçue et analysée excède largement les prévisions budgétaires établies par le Service concerné.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

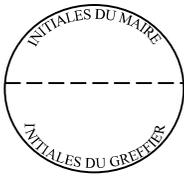
QUE le conseil municipal rejette la soumission reçue pour l'installation de fontaines à boire dans les parcs, année 2024, en raison du coût excessif de l'offre de services qui excède largement les prévisions budgétaires et autorise le Service technique et travaux publics à réaliser les travaux en régie interne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-040

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LA GESTION ET L'ACQUISITION DE COMPTEURS D'EAU AVEC ÉMISSION DE SIGNAL PAR RÉSEAU CELLULAIRE, ANNÉES 2024-2026

CONSIDÉRANT qu'en 2016, la Ville a débuté un programme d'installation de compteurs d'eau dans les immeubles commerciaux, les immeubles municipaux et un échantillon d'immeubles résidentiels dans le but d'exercer un contrôle sur la consommation d'eau potable et répondre aux exigences de divers programmes de subventions gouvernementaux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la gestion et acquisition de compteurs d'eau avec émission de signal par réseau cellulaire, années 2024-2026 et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit :

Nom du soumissionnaire	Coût total taxes incluses
Les Compteurs Lecomte ltée	104 674,39 \$

CONSIDÉRANT que le montant de l'offre de service reçue et analysée excède largement les prévisions budgétaires établies par le Service concerné.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal rejette la soumission reçue pour la gestion et l'acquisition de compteurs d'eau avec émission de signal par réseau cellulaire, années 2024-2026, en raison du coût excessif des services qui excède largement les prévisions budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-041

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, SOUS-VOLET – PROJET D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) – APPROBATION DES DÉPENSES – TRAVAUX DE PAVAGE DE CORRECTION DE RACCORDEMENT DE BRANCHEMENTS INVERSÉS SUR LA RUE VICTORIENNE

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les dépenses d'un montant de 418 300,48 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321 pour la rue Victorienne conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-042

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS - JANVIER 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service technique et travaux publics;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste STTP-25-01-1 d'une somme de 268 937 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	268 937 \$
Total général	268 937 \$

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-01-24 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-043

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 16 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques d'une somme de 193 135,47 \$ et des dépôts directs aux fournisseurs d'une somme de 791 346,20 \$, totalisant une somme de 829 149,30 \$ pour la période du 16 novembre au 15 décembre 2024, le tout tel que plus amplement détaillé dans un rapport préparé par la trésorière en date du 7 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-044

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉS BUDGÉTAIRES DU 16 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT que l'article 6.10 du *Règlement n° 720 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* exige que le trésorier prépare et dépose mensuellement un rapport des dépenses autorisées par tout responsable d'activités budgétaires dans le cadre de la délégation permise au dudit règlement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par la trésorière du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 16 novembre au 15 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-045

DÉROGATIONS MINEURES RELATIVES À L'IMPLANTATION D'UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL - 5, RUE LEFEBVRE

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogation mineure numéro 2024-00043 visant la construction d'un immeuble résidentiel comprenant 8 logements sur une partie du lot 6 559 449 du cadastre du Québec, en voie de remplacement, situé au 5, rue Lefebvre;

CONSIDÉRANT qu'il est jugé nécessaire d'obtenir certaines informations additionnelles, notamment de nature technique, quant au projet sous étude.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal reporte à une séance ultérieure la prise de décision quant à la demande de dérogations mineures déposée, dans l'attente d'un complément d'information pertinent à l'analyse et au traitement du dossier.

QUE le dossier soit transmis au Service de l'aménagement du territoire pour suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-046

DÉROGATIONS MINEURES RELATIVES À L'IMPLANTATION D'UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL - 7, RUE LEFEBVRE

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogation mineure numéro 2024-00044 visant la construction d'un immeuble résidentiel comprenant 8 logements sur une partie du lot 6 559 449 du cadastre du Québec, en voie de remplacement, situé au 7, rue Lefebvre;

CONSIDÉRANT qu'il est jugé nécessaire d'obtenir certaines informations additionnelles, notamment de nature technique, quant au projet sous étude.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal reporte à une séance ultérieure la prise de décision quant à la demande de dérogations mineures déposée, dans l'attente d'un complément d'information pertinent à l'analyse et au traitement du dossier.

QUE le dossier soit transmis au Service de l'aménagement du territoire pour suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-047

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE INDUSTRIEL - 32, RUE BEAUVAIS

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage industriel (Pur-Net), formulée dans le cadre du Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) de la zone I-405, pour le local industriel situé au 32, rue Beauvais;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout d'une enseigne posée à plat sur la façade principale du bâtiment, sur la marquise existante surplombant la porte d'entrée principale de la nouvelle place d'affaires;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2024-12-092 adoptée le 18 décembre 2024, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureanu et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un projet d'affichage commercial pour le local industriel situé au 32, rue Beauvais telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOTE

Le maire Christian Ouellette déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le sujet suivant. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote et il s'est retiré lors du comité de travail lorsque le sujet fut abordé.

2025-01-048

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UNE RÉNOVATION COMMERCIALE – 26, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de rénovation commerciale, formulée dans le cadre du Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) de la zone C-215, pour la propriété située au 26, boulevard Georges-Gagné Sud;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la rénovation complète du bâtiment commercial;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2024-12-091 adoptée le 18 décembre 2024, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un projet de rénovation commerciale pour la propriété située au 26, boulevard Georges-Gagné Sud telle que présentée.

ADOPTÉE

2025-01-049

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE COMMERCIAL - 91, RUE BEAUVAIS

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande relative à un projet d'affichage commercial (*Ciné Mobile*), formulée dans le cadre du Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) de la zone I-405, pour la propriété située au 91, rue Beauvais;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout d'une enseigne sur la façade principale du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2024-12-093 adoptée le 18 décembre 2024 est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un projet d'affichage commercial pour la propriété située au 91, rue Beauvais telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2025-01-050

CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAIN DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS - LOTS 3 131 005 ET 3 131 006 AU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la demande de lotissement présentée vise à créer le lot distinct numéro 6 662 071 au cadastre du Québec, pour le 6, rue Principale Sud à partir des lots 3 131 005 et 3 131 006 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le nouveau lot ainsi créé permettra la mise en œuvre d'un projet de développement résidentiel;

CONSIDÉRANT que l'émission du permis de lotissement nécessite la cession de 10 % aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts, selon la réglementation applicable;

CONSIDÉRANT l'article 21 du Règlement de lotissement n° 902 relatif à l'obligation de cession de terrains ou de paiement de sommes d'argent, le conseil municipal convient que la contribution pour fins de parcs correspondra à 10 % de la superficie du terrain, 10 % de la valeur marchande du terrain visé à la date de la demande, ou une combinaison de la superficie de terrain visé par la demande de permis et de valeur monétaire n'excédant pas 10 %.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le lotissement des lots 3 131 005 et 3 131 006 visant la création du lot 6 662 071 au cadastre du Québec tel que présenté et conformément à l'opération cadastrale contenue au plan de Pierre-Philippe Archambault, arpenteur-géomètre, daté du 20 novembre 2024 et accepte une contribution de 10 % aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts sous forme d'un versement monétaire au montant de 526 300 \$, correspondant à 10 % de la valeur marchande du terrain établie à 5 260 300 \$, composé des lots 3 131 005 et 3 131 006 dont la valeur a été établie par la firme d'évaluateurs agréés R & A dans son rapport d'évaluation daté du 9 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-051

CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAIN DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS - LOTS 3 130 055 ET 3 130 057 AU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la demande de lotissement présentée vise à créer le lot distinct numéro 6 549 485 au cadastre du Québec pour les immeubles situés aux 2, 4 et 8 boulevard Marie-Victorin à partir des lots 3 130 055 et 3 130 057 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le nouveau lot créé permettra la mise en œuvre d'un projet de développement résidentiel;

CONSIDÉRANT que l'émission du permis de lotissement nécessite la cession de 10 % aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts, selon la réglementation applicable;

CONSIDÉRANT l'article 21 du Règlement de lotissement n° 902 relatif à l'obligation de cession de terrains ou de paiement de sommes d'argent, le conseil municipal convient que la contribution pour fins de parcs correspondra à 10 % de la superficie du terrain, 10 % de la valeur marchande du terrain visé à la date de la demande, ou une combinaison de la superficie de terrain visé par la demande de permis et de valeur monétaire n'excédant pas 10 %.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le lotissement des lots 3 130 055 et 3 130 057 visant la création du lot 6 549 485 au cadastre du Québec tel que présenté et conformément à l'opération cadastrale contenue au plan de Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre, daté du 28 octobre 2022 et accepte une contribution de 10 % aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts sous forme d'un versement monétaire de 196 700 \$, correspondant à 10 % de la valeur marchande du terrain composé des lots 3 130 055 et 3 130 057, dont la valeur a été établie par la firme d'évaluateurs agréés VMMP dans son rapport d'évaluation daté du 7 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-052

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - JANVIER 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste SAT-25-01-1 d'une somme de 14 803 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	14 803 \$
Total général	14 803 \$

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-01-19 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Une personne du public et assistant à la présente séance s'exprime sur les dossiers suivants:

- Projets de règlements;
- Nouvelle tarification SAAQ 2025.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question n'a été reçue.



No de résolution
ou annotation

2025-01-053

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Luc Drouin, greffier